

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 JANVIER

LA JUSTICE S'AMUSE

Instituée pour rendre des arrêts, on disait que la Justice française ne rendait plus guère que des services. Demain l'on dira qu'elle s'amuse, ou plutôt qu'elle rigole, pour donner d'elle une idée moins sévère.

En effet, elle consacre maintenant ses loisirs à un jeu un peu passé de mode, mais toujours drôle : le jeu des combles. Depuis plusieurs mois, elle en cherchait un nouveau, un qui fit s'esclaffer la France, depuis les frontières d'Alsace-Lorraine jusqu'à celles du val d'Andorre, et dire à l'Europe entière : « A-t-elle pourtant de l'esprit, cette magistrature ! »

Elle y a mis le temps, notre gaie magistrature, mais, comme dit Voltaire, le temps ne fait rien à l'affaire, elle l'a trouvé, et ce n'est pas le moins roide de tous.

Hier, M. Wilson était perdu, aujourd'hui il est sauvé ; mais, comme il fallait un prévenu devant les tribunaux, c'est M. le juge d'instruction Vigneau qui est poursuivi.

Pour quelle raison ? M. Wilson et M. le garde des sceaux seuls peut-être le savent et le sauront jamais.

Pourtant l'on peut tenir pour certain que c'est à un excès de zèle que M. Vigneau doit ses malheurs. Il en fallait si peu, dans toute cette affaire, et M. Vigneau était si curieux ! N'avait-il pas imaginé, dit-on, de demander l'arrestation du complice de Ribeaudeau ? Bien plus, ce malappris avait même, paraît-il, laissé percer son intention de visiter quelques-uns des vingt-six mille dossiers de l'avenue d'Iéna, pour voir un peu plus clair dans les opérations de M. Jules Grévy et de son gendre !

La Cour de cassation lui fera bien voir que tous les citoyens, même les juges d'instruction, sont égaux devant la loi, et qu'un garde des sceaux, qui sait y regarder de près, trouve toujours moyen de se débarasser d'un magistrat indiscret.

C'est le quatrième juge d'instruction qu'on use de la sorte M. Wilson et le quatrième mois que dure cette lutte mystérieuse du gendre de M. Grévy avec la justice de son... pardon... de notre pays, cette convulsion des consciences, qui ne veulent pas se laisser étouffer sous des paillasses.

M. le garde des sceaux juge que le scandale est trop prolongé, et que ces ingratitude de simples juges, à qui l'on fait l'honneur de confier des concussionnaires de qualité, sont d'un mauvais exemple et méritent une peine disciplinaire.

Est-ce pour se heurter à de semblables résistances qu'on a suspendu l'inamovibilité de la magistrature ?

Il a donc révoqué M. Vigneau au moment où il allait franchir le seuil de l'avenue d'Iéna.

Maintenant, si le successeur de celui-ci ne comprend pas ce qu'on lui demande, c'est qu'il aura l'entendement bien dur ; et, s'il reste quelque chose dans son instruction de ce qu'a appris M. Vigneau, c'est qu'il n'aura ni grand désir de devenir conseiller, ni grande peur de comparoir devant la Cour de cassation.

Nous avons tout lieu d'espérer que M. le garde des sceaux ne s'arrêtera pas à moitié chemin, qu'il ne se contentera pas de poursuivre les juges d'instruction.

M. Wilson n'est pas encore décoré, lui qui a distribué tant de croix aux autres.

M. le garde des sceaux se fera un devoir de le recommander à la bienveillance de M. le président Carnot, qui, dans son intégrité, ne voudra pas lui refuser cette compensation aux misères qu'il a supportées si doucement.

Attendons-nous donc à lire bientôt dans tous les journaux, en même temps que la condamnation de M. le juge d'instruction Vigneau, la nomination de chevalier de la Légion d'honneur de M. Daniel Wilson, député d'Indre-et-Loire, gendre de M. Grévy (services exceptionnels).

La justice républicaine pourra se flatter, ce jour-là, d'avoir trouvé le plus imprévu,

le plus étourdissant, le plus drôle de tous les combles.

(J. d'Indre-et-Loire.) JULES DELAHAYE.

SÉNAT

On procède au 2^e tour de scrutin pour l'élection de deux secrétaires qui n'avaient pas obtenu le nombre de voix suffisant.

Sont élus : MM. Huon de Penanster, par 152 voix, et Goujon, par 103 voix, sur 160 votants.

Le bureau étant au complet, M. Le Royer remplace M. Carnot au fauteuil présidentiel et prononce son discours.

Le Sénat valide ensuite un certain nombre d'élections et met à l'ordre du jour de lundi le projet de loi relatif à la répression de la fraude dans le commerce des engrais. Séance lundi.

Comment on protège l'Agriculture française

On sait que par leurs tarifs de pénétration, les grandes Compagnies de chemins de fer ont cherché à attirer et à amener sur leurs réseaux les produits étrangers, qui, pour atteindre leur point de consommation, empruntent sur leurs rails un plus long parcours que les produits nationaux similaires.

Elles n'ont que trop bien réussi. Les tarifs de pénétration permettent aux produits agricoles et industriels étrangers de voyager sur nos chemins de fer à bien plus bas prix que les produits français. Exemples : Les bois partant de Nuremberg en Bavière, à destination de Paris, bénéficient d'une taxe inférieure à celle des bois français qui partent, pour la même destination, d'Avricourt, qui est sur notre territoire. Il en coûte moins cher pour faire venir à Paris un wagon de blé ou de pommes de terre d'un point quelconque de la Bavière, de la Suisse, de la Belgique, de l'Autriche même, que de certains points du territoire français, qui sont beaucoup plus rapprochés. N'est-ce pas scandaleux !

Les tarifs de douane établis par le Parlement n'ont pas suffi à rendre la lutte égale entre l'agriculture française et la concurrence étrangère, parce que l'on a laissé à celle-ci l'arme redoutable des tarifs de pénétration.

Monsieur le Comte de Paris, qui a étudié à fond le régime économique de la France, et qui connaît les besoins de nos populations rurales, a signalé l'abolition des tarifs de pénétration comme une des réformes nécessaires au relèvement de l'agriculture.

Il est grand temps que cette situation anormale et si contraire aux intérêts nationaux soit modifiée.

On s'occupe fort peu de cette question des tarifs de chemins de fer. C'est pourtant une de celles qui intéressent à un haut degré l'avenir de l'agriculture et de l'industrie françaises.

LE DUC D'AUMALE

Le *Matin* a envoyé à Bruxelles un envoyé spécial pour se renseigner sur la façon dont l'entourage accueille les bruits de la presse. Voici la lettre que le *Matin* a reçu de la capitale de la Belgique :

Un mouvement d'opinion très sensible se manifeste depuis quelques jours en faveur de la rentrée en France de M. le duc d'Aumale.

A la vérité, c'est le *Journal des Débats*, organe des républicains modérés, qui a été l'initiateur de cette idée.

Mais les personnalités marquantes du parti, tels que M. Auguste Vacquerie et M. Ranc, n'y ont point fait de grandes objections, tout en formulant certaines réserves.

Les uns ont dit que le décret d'expulsion ne saurait être rapporté sans une déclaration préalable et spontanée de M. le duc d'Aumale ; les autres ont demandé qu'avant tout le duc retirât sa lettre à M. Grévy qui fut cause de son exil, soutenant que cette lettre avait été une offense, non point à M. Grévy personnellement, mais au Président de la République, au chef de l'Etat ; quelques-uns même sont allés jusqu'à réclamer

51 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

La neige avait tombé une partie de la nuit ; les grands arbres des boulevards, poudrés à frimas, dessinaient leurs squelettes sur la façade des hôtels. Les toits, superposés, offraient au loin une plaine blanche, ondulée de plans légèrement inclinés. Des bruits assourdis de sons, un cri d'oiseau en quête de nourriture, quelques notes de voix humaine troublaient seuls le silence dans cette matinée du 25 décembre, lorsque les joyeuses sonneries des cloches éclatèrent... Ce fut un Alleluia formidable, car les églises sont rapprochées et le bronze parle haut... Dans ces envolées triomphales, graves ou argentines, leurs voix, célébrant la Nativité, redisaient sans se lasser : Noël ! Noël !

Bientôt les sentiers tracés à l'avance se remplissent de fidèles. La foule serpente en longues files pressées aux abords de la cathédrale, car la neige recommence à tomber. Sous le portail, un certain nombre de messieurs font halte. Tous secouent leurs pardessus, dont ils rebattaient les cols à

demie relevés contre la bise.

— Si Berks ne nous sert pas un chef-d'œuvre, gare à lui, s'écria l'un d'entre eux, en donnant un tour de main à son chapeau ; quel temps !

— L'enthousiasme va vous réchauffer, mon cher.

— L'enthousiasme ! vous en parlez à votre aise, l'atmosphère est un fameux réfrigérant.

— Allons, maestro, entrez, l'église possède un calorifère, je suppose.

Et le groupe s'engouffra dans l'immense nef.

Quelque sceptique que l'on soit, il suffit d'être artiste — si l'artiste peut être réellement sceptique — pour se sentir remué à la vue de la beauté unie à la majesté.

La lumière crue d'un ciel gris-jaune teinté de blanc, tamisée par les verrières, se jouait entre les colonnes ; assez dense, pour faire saillir, avec netteté, de l'ombre des piliers et des autels, le relief des sculptures. Elle allait même caresser, dans la pénombre des chapelles, le monde des tombeaux, lançant un rayon sur Diane de Poitiers agonisée, ou s'égarant entre les plis du manteau d'Henry le normand. Mais, en dépit d'elle-même, cette lumière de décembre, froide, neigeuse, empruntait aux rosaces superbes, aux fenêtres étincelantes, les tons les plus chauds. Au moment où la foule entrait, la neige ayant cessé, un pâle rayon de soleil fit resplendir toutes ces richesses ;

voussures et oves, frises et chapiteaux, prirent vie, se revêtant de pourpre et d'or.

Les cierges s'allumèrent ; lampes et lustres s'illuminèrent, la vieille nef resplendit. On a beau dire : rien ne prédispose aux jouissances les plus pures de l'âme, comme une imposante mise en scène à travers laquelle circule un puissant souffle d'idéal.

Il n'est pas de salle de concert, si splendide qu'elle soit, qui puisse jamais rivaliser, même au point de vue de la seule préparation artistique, avec nos belles églises gothiques.

Les compositeurs, les chefs d'orchestre, venus de Paris sur l'invitation du maître de chapelle, s'installèrent dans le banc d'œuvre qui avait été gracieusement mis à leur disposition. Se tournant bientôt vers les orgues, ils aperçurent le bataillon des choristes, — hommes et femmes, — sous les armes. Leur œil exercé se rendit compte de l'organisation habile des groupes et de leur parfaite discipline. Du reste, tous s'attendaient à une bonne exécution, connaissant le savoir-faire de Berks ; aussi n'était-ce pas lui qu'ils venaient juger, mais l'œuvre du compositeur inconnu.

Si le premier regard des maîtres appartient à l'ensemble, le second s'arrêta avec admiration sur une jeune fille commençant le groupe des soprani.

Le jour d'une petite rosace non peinte tombait d'aplomb sur sa tête, la nimbant d'une pâle lueur

au milieu de laquelle rayonnait l'or de ses cheveux. La cantatrice portait un costume alsacien à broderies et nœuds bleu pâle qui lui allait admirablement. Elle paraissait si jeune, si charmante, que l'on était tenté de la prendre pour un des anges de l'harmonie.

Les juges s'installèrent.

— Une des filles du compositeur, dit l'un des mieux renseignés à son voisin.

— Ah ! n'était-ce pas un Alsacien, ce Klarz ?

— Oui, Wilhelm Klarz. Quelle ravissante créature ! continua-t-il en reportant les yeux sur la tribune.

La procession commençait à remonter la nef chacun devant attentif.

L'orgue est le roi des instruments ; il a l'ampleur, la puissance, une sonorité exquise, et, à volonté, une douceur infinie. Quand l'air se promène dans ses cavités mélodiques, sous l'impulsion du génie, il produit un admirable langage qui peut tout dire, tout chanter, tout rendre. C'était à l'orgue que le compositeur avait confié l'entrée du chœur. Pour ce début, Wilhelm Klarz possédait deux interprètes hors de pair : l'instrument lui-même et les doigts de sa fille.

(A suivre.)

une adhésion à la République de la part du Prince.

En présence de ce mouvement d'opinion et de ces observations, il était intéressant de connaître sinon la pensée même de M. le duc d'Aumale, — car, outre que ses sentiments pour la France sont connus, il eût été délicat, sans doute, de chercher à obtenir en cette occasion une parole de lui — tout au moins ce que pense l'entourage du Prince.

Dans ce but, je me suis successivement adressé à plusieurs personnes qualifiées pour me renseigner à ce sujet; je suis venu, comme vous le savez, m'informer jusqu'à Bruxelles, et c'est d'ici qu'ayant réuni tous mes éléments d'informations, j'envoie au *Matin*, non pas le récit d'une simple conversation, mais le résumé d'ensemble de tous les entretiens que j'ai eus avec les diverses personnes qui ont bien voulu causer avec moi et dont les déclarations, je dois le dire, ont été à peu près uniformes.

Voici donc tout ce qui m'a été dit :

EN EXIL

« Certes, l'exil est dur pour un patriote tel que M. le duc d'Aumale, et la mesure qui a été prise contre lui pour n'avoir pas su maîtriser sa légitime indignation lorsque, arbitrairement et brutalement, on lui arracha son épauvette, lui a été et lui est encore profondément sensible.

« Mais s'il éprouve une cruelle amertume à vivre hors de France, à se voir interdire l'entrée de son pays, on doit bien penser qu'il ne saurait être question de sa part d'une démarche quelconque pouvant porter atteinte à sa dignité.

« Il semble même qu'il ne saurait convenir au gouvernement républicain d'exiger du prince une telle démarche.

« Tout ce que M. le duc d'Aumale a fait pour la France, on le sait. M. le duc d'Aumale aime ardemment son pays, on le sait aussi, et il serait heureux de pouvoir y vivre comme tout Français; mais outre que son honneur lui interdit tout ce qui ressemblerait à un acte d'humilité pour faire cesser son éloignement de la patrie, son âme de soldat est peu propre aux exagérations de la sentimentalité. Aussi ne songe-t-il à apitoyer personne sur son sort et supporte-t-il sa destinée présente avec le courage et la fierté qui ont toujours été les signes de son grand caractère. Aucun honnête homme ne saurait lui conseiller une autre attitude.

« Que demandent donc certains républicains à M. le duc d'Aumale comme condition de sa rentrée en France?

« Un acte qui soit une sorte d'amende honorable, une déclaration quelque peu solennelle qui contienne une formule d'adhésion et de respect à l'endroit de la République?

LA LETTRE A M. GRÉVY

« Mais quel acte? D'abord, on a parlé du retrait de sa lettre à M. Grévy en disant qu'elle avait été adressée à ce dernier comme Président de la République et que, par suite, c'est pour celui-ci qu'elle a été injurieuse.

« Cette prétention n'est pas sérieuse.

« C'est à M. Jules Grévy, c'est au signataire du décret qui a iniquement arraché son épauvette au général Henri d'Orléans, c'est à celui qui n'a pas su défendre un Français opprimé et un soldat victime des passions politiques; que la lettre a été écrite.

« Quand M. le duc d'Aumale, en 1861, écrivit au prince Napoléon, pour relever sévèrement l'insulte que celui-ci avait faite à sa famille, on n'a jamais eu l'idée de dire que le duc avait offensé l'Empire.

« Donc, prétendre aujourd'hui que M. le duc d'Aumale a offensé la République dans la personne de M. Grévy, c'est une simple et piètre argutie.

« De plus, après tous les derniers événements, oserait-on donc demander sérieusement au prince de retirer sa lettre à M. Grévy en adressant au beau-père de M. Wilson des excuses formelles et en ajoutant à sa protestation de regrets la formule finale d'usage exprimant le respect du signataire pour le destinataire, laquelle ne figurait point dans la lettre précitée?

« Non, cela ne se pourrait.

LE DUC D'AUMALE ET LA RÉPUBLIQUE

« Quant à une adhésion à la République par M. le duc d'Aumale, c'est encore une de ces prétentions peu sérieuses comme l'on en émet, à défaut de bonnes raisons, dans les mauvaises causes.

« On paraît être bien oublieux en France sous la République.

« A-t-on donc oublié déjà que le général Henri d'Orléans a présidé, d'une manière à laquelle tous les républicains ont rendu hommage à l'époque, et ces jours-ci encore, le procès du maréchal Bazaine, et qu'il a alors rendu la justice au nom de la France, sous l'égide du gouvernement existant?

« A-t-on oublié aussi qu'avant l'accomplissement des iniquités qui devaient le frapper, avant le retrait de son grade, avant même sa mise en disponibilité, le général Henri d'Orléans a, en qualité de commandant du 7^e corps d'armée, servi la France placée sous les institutions républicaines?

« Quelles autres preuves de respect pour le gouvernement établi prétendrait-on exiger de lui maintenant, et qu'en est-il besoin?

« Tant qu'il a vécu dans son pays, le prince n'a-t-il point eu l'existence la plus paisible, la plus réservée, vivant uniquement en lettré, en artiste, au milieu de ses livres, au milieu de ses collections, et se tenant à l'écart de toutes les luttes de parti?

« Cela, personne ne le conteste, puisque les républicains eux-mêmes le reconnaissent loyalement.

« Il est donc faux de dire, comme d'aucuns le prétendent: « le duc d'Aumale était un émigré à l'intérieur, aujourd'hui sa situation n'a guère changé, c'est un émigré à l'extérieur, voilà tout. »

« Jamais le prince n'a été un émigré à l'intérieur, il a constamment vécu en France comme tout autre Français et, à l'heure présente, c'est un Français exilé.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

« Au surplus, si les gouvernants veulent bien lire la presse étrangère de ces jours-ci, ils verront ce que pensent les journaux anglais, par exemple, des exigences des républicains, ils verront aussi comment l'*Indépendance belge*, pour prendre un organe qui n'est point suspect de tendances monarchiques, juge la condition mise par certains à l'annulation du décret d'expulsion.

« Ce serait, dit cet organe républicain, une puérilité de la part du gouvernement de la République d'exiger du duc d'Aumale une démarche semblable, et, s'il consentait à faire cette démarche, ce serait de la part du prince une bassesse. »

OCCASIONS MANQUÉES

« A présent, un écrivain républicain, M. Henri Fouquier, qui est pourtant un homme plein de modération et d'un grand bon sens, après avoir écrit que l'exil du duc d'Aumale était inique et inutile, dit que, pour la rentrée en France du prince, il faut toutefois attendre une occasion, et il a parlé de la fête du 14 juillet 1889. Cette hypothèse est, on l'assurera, parfaitement inadmissible.

« L'occasion, mais elle s'est présentée deux fois et on l'a laissée échapper: d'abord, le 25 octobre 1887, date anniversaire de la donation de Chantilly, donation qu'il n'appartient pas aux amis de M. le duc d'Aumale d'apprécier; ensuite, le 29 décembre 1887, date anniversaire de l'acceptation de la donation par l'Institut, après avis conforme et autorisation du Conseil d'Etat, c'est-à-dire après acceptation par le Gouvernement.

LE PRINCE ATTEND

« Bref, l'exil est cruel pour M. le duc d'Aumale, mais il ne saurait convenir à sa dignité de faire ni de dire quoi que ce soit pour abrégier les jours d'amertume qui lui sont imposés.

« Si le Prince doit rentrer en France, c'est à d'autres qu'il appartient de prendre l'initiative nécessaire pour arriver à ce but. « Cela devrait se faire tranquillement et naturellement, car M. le duc d'Aumale déteste le bruit et l'éclat.

« Et, s'il lui était permis, en effet, de rentrer en France, son retour dans sa patrie serait aussi calme et aussi discret que le fut son départ pour l'exil, — lorsque le prince, dès qu'il sut qu'il allait être frappé, s'en alla, seul, avec deux ou trois amis, attendre la signature du décret au Nouvion, tout près de la frontière, afin de prévenir toute manifestation et de n'être pas cause du moindre trouble en son pays. »

INFORMATIONS

SUITE DE L'AFFAIRE VIGNEAU

La Chambre s'est occupée de la révocation de M. le juge d'instruction Vigneau.

Elle s'en est occupée fort peu.

Le député Letellier a interrogé le ministre de la justice qui a répondu en fournis-

sant les raisons qui lui avaient été fournies par le parquet.

Et l'incident a été clos.

Quant à de la lumière, il n'y en a pas eu.

Maintenant, c'est M. le juge d'instruction Athalin qui est chargé de continuer l'instruction pourtant terminée par M. Vigneau.

Et les journaux officieux nous apprennent que M. Athalin a déjà repris les dossiers qui étaient entre les mains de M. Vigneau, qu'il va les signer et les classer.

Nous croyons qu'on parle ici d'une besogne qui est déjà faite, au grand déplaisir de certains personnages.

On dit, en effet, au Palais, que M. Vigneau, la veille de sa révocation, a fait ce classement, qu'il a paraphé toutes les pièces, qu'il les a numérotées, qu'il en a dressé l'inventaire, et qu'il a déposé le tout au greffe en échange d'un récépissé.

Nous serions bien curieux de savoir si l'on niera que ce dépôt ait été fait.

En attendant, nous souhaitons bonne chance à M. le juge d'instruction Athalin qui prend une succession bien lourde, étant données les difficultés spéciales qui accompagnent une affaire dont M. Wilson est le pivot.

Le *Radical* demande l'arrestation de M. Wilson. C'est là, d'après ce journal, le seul moyen de montrer que M. Vigneau n'a pas été écarté pour laisser passer un autre juge mieux disposé à l'égard de M. Wilson.

L'*Intransigeant* demande que l'enquête ouverte contre M. Vigneau soit dirigée par M. Wilson.

Le *Rappel* insiste sur la nécessité plus grande que jamais de poursuivre M. Wilson.

Le général Logerot s'occupe des prochaines nominations de commandants de corps d'armée; il a le désir de soumettre ses choix au conseil supérieur de guerre.

Il est arrêté déjà que le général Billot quittera Lille sur sa demande et remplacera, à la tête du 3^e corps, à Rouen, le général Dumont, que la limite d'âge atteindra le 3 février.

Le commandement du 1^{er} corps est réservé au général de Galliffet.

Le général de Launay, commandant la 3^e division à Paris, est indiqué pour le 12^e corps à Limoges.

Le titulaire actuel de ce commandement, général Japy, passerait au 7^e corps à Besançon.

Il resterait à pourvoir au commandement des 15^e corps (Marseille) et 18^e corps, à Bordeaux (général Cornal), pour lesquels les généraux Ferron et Warnet sont aujourd'hui en première ligne.

Les divisionnaires Jamont (Nantes) et de Boisdememelz (Nancy) remplaceraient, dans le courant de l'année, les généraux Février et Lewal qui passeront dans la 2^e section.

Il n'est pas question en ce moment de déplacer le général Boulanger.

Judi soir, très brillante réception à l'Elysée, précédée d'un dîner auquel assistaient tous les commandants de corps d'armée, ainsi que plusieurs officiers généraux de terre et de mer.

Beaucoup plus de monde que le jeudi précédent, et une foule de jolies femmes et de très élégantes toilettes.

Le Président de la République, très entouré, portait en sautoir le grand cordon de la Légion d'honneur avec la plaque sur l'habit.

M^{me} Carnot avait une toilette à sensation, un chef-d'œuvre de chez Félix:

Très belle robe de bal décolletée et à longue traîne droite en brocart blanc. Le devant de la robe et les panneaux des côtés, en épais satin blanc, tout ruisselant de perles d'or lombant en franges. Le corsage orné des mêmes perles formant une pointe très élégante.

Une gloire bourguignonne, le clos de la Romanée-Conti, a été mis en vente cette semaine et n'a pas trouvé d'acquéreurs à 250,000 francs, prix demandé.

La dernière fois que ce clos célèbre a changé de propriétaire, il avait coûté, frais compris, tout près de 330,000 francs.

Cette petite pièce de vigne ne mesure pas plus d'un hectare 80 ares 50 centiares; elle est située dans le canton de Nuits, sur « le finage » de Vosne-Romanée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 janvier.

Nos rentes fléchissent légèrement: le 3 0/0 à 81.07, le 4 1/2 0/0 à 107.60 après 107.70.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,381. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. Les capitalistes mettent en portefeuille un titre qui leur assure des bénéfices sérieux par la réalisation.

La Société Générale se maintient fermement à 452.50; les transactions ont lieu principalement au comptant qui est le marché de ce titre.

Les Dépôts et Comptes courants sont toujours immobiles à 598.

La Compagnie la Foncière-Vie escompte à l'assurance les résultats éventuels de la participation aux bénéfices en lui faisant remise, suivant la durée de l'opération, d'un certain nombre de primes. Ainsi un assuré de 30 ans, pour un capital de 10,000 fr. payables dans 25 ans (prime annuelle de 396) aura droit à une bonification de cinq primes, ce qui réduira ses versements à 7,920 fr.

L'action de Panama, très fermement tenue, termine à 308 fr. Les obligations des divers séries sont l'objet de nombreuses demandes. Rappelons que l'assemblée générale aura lieu le 28 courant.

L'action du Corinthe, sous l'impulsion d'un groupe de spéculateurs, remonte péniblement à 248.75. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit: cette hausse n'est justifiée par aucune raison plausible et ne peut avoir de durée. L'émission doit avoir lieu prochainement, paraît-il; il est douteux qu'elle réussisse et nous engageons nos lecteurs à rester sur la plus grande réserve.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Société de Secours mutuels de Saumur alloue une somme de 460 fr. par semestre, à diviser en parts égales de 115 fr., à chacun de ses quatre médecins.

Devant le tableau des ordonnances produites pendant le 1^{er} semestre 1887:

D ^r Perreau, —	34 ordonnances
D ^r Rousseau, —	63 —
D ^r Coutant, —	140 —
D ^r Bontemps, —	225 —

le D^r Bontemps proposa comme plus équitable de diviser la somme allouée par le nombre d'ordonnances et de rémunérer ainsi chacun selon sa peine.

L'unanimité avec laquelle le conseil de la Société accepta cette manière de voir ne s'étant pas étendue aux médecins, le D^r Bontemps donne sa démission.

Mais comme il veut réserver son concours à l'œuvre même pour laquelle il se dévouait, il fait savoir à tous les membres de la Société de Secours mutuels qu'à l'avenir il réservera le prix de ses consultations à 1 fr. et de ses visites à 2 fr. pour tous les sociétaires qui lui feront l'honneur de réclamer ses soins.

FOURNITURE DE FOURRAGES

L'administration de la guerre vient de mettre en adjudication la fourniture de fourrages à la ration à effectuer du 16 janvier au 31 octobre 1888, dans les cinq arrondissements du département de Maine-et-Loire.

Ont été déclarés adjudicataires:

Pour l'arrondissement de Segré: M. André Schaffhauser, d'Angers;
Pour l'arrondissement de Saumur: M. Heid, de Pau;
Pour l'arrondissement de Baugé: M. Poirier, de Doué;
Pour l'arrondissement d'Angers: La Graineterie Française;
Pour l'arrondissement de Cholet: M. Gabriel Schaffhauser, d'Angers.

LA CRISE AGRICOLE

Nous lisons dans le *Patriote* d'Angers:

« La foire des Rois qui a lieu chaque année à Segré, le 3 janvier, a été, cette année, aussi mauvaise que possible. Les transactions ont été nulles et les quelques animaux qui ont été vendus l'ont été à vil prix. Mais la crise agricole dont nous ressentons depuis si longtemps les effets ne s'était manifestée d'une si déplorable façon.

« Les cultivateurs qui voient la ruine à leurs portes sont littéralement atterrés, et il serait grand temps que le gouvernement se préoccupât d'apporter le plus promptement possible le remède à une situation qu'on considère déjà comme désespérée. Il y va de l'intérêt du pays. »

C'est un journal républicain qui parle ainsi! Et pourtant, c'est le gouvernement républicain qui, par crainte de perdre son influence dans les villes, abandonne la campagne et les paysans à leur sort.

On lit dans l'Anjou :

« Mardi, se tenait la première foire de l'année 1888. Pour une première, elle n'a pas été brillante en affaires. Les agriculteurs venus en très grand nombre n'ont pu vendre leurs produits qu'à des prix dérisoires, et sont retournés chez eux sans rien acheter au commerce ni à l'industrie locale. »

« Au dire de tout le monde, toutes les places affectées aux différents marchés étaient bien garnies de bestiaux et de marchandises. »

« Les bœufs et les veaux étaient superbes ; le marché aux chevaux laissait un peu à désirer comme espèce ; les porcs étaient très nombreux. Mais on peut dire que c'était une exposition où personne n'achetait, si ce n'est les bouchers rayonnants de joie d'avoir d'aussi belle marchandise presque pour rien. »

« Les veaux de deux à trois mois obtenaient à peine 35 c. le 1/2 kil. vif. »

« Quelques porcs gras se sont vendus 45 c. le 1/2 kil. vif, mais les porcs ordinaires valaient de 35 à 40 c. le 1/2 kil. »

« Les deux tiers du marché ne se sont pas vendus, nos éleveurs étaient plongés dans la plus vive consternation. »

« On pense que la République, qui a promis la vie à bon marché pour tout le monde, n'a réellement mis à la portée de tous que la gêne et la misère. On regarde le passé avec une amère douleur, en contemplant toutes les destructions qu'il a faites, et l'on envisage l'avenir avec une anxiété croissante. »

SOULANGER. — Dimanche soir, à 6 h. 45, la femme Touret, garde-barrière à Soulangier, aperçut un homme gisant sur la voie ferrée d'Angers à Poitiers. Aussitôt elle prévint son mari et plusieurs personnes du voisinage.

Le malheureux fut relevé et l'on constata que c'était un habitant de Soulangier, Pierre Cochard, âgé de 48 ans.

Il portait à la tête deux blessures mortelles. Malgré tous les soins, on n'a pu réussir à lui faire reprendre ses sens, et il est mort le lendemain à l'hospice de Doué, où il avait été transporté.

Cochard, qui travaillait dans une métairie proche du chemin de fer, avait l'habitude de suivre la voie ferrée sur une longueur de cent vingt mètres pour abréger le trajet entre son chantier et son domicile.

Le soir de l'accident, il était, paraît-il, quelque peu pris de boisson ; la locomotive a dû l'atteindre à l'épaule où les traces du choc étaient fortement imprimées.

Cet homme était marié et père de cinq enfants.

ANGERS.

Le citoyen Audra, pasteur protestant et président de la Ligue maçonnique de l'Enseignement à Angers, a fait, mercredi soir, à la mairie, une conférence au cours de laquelle, s'il faut en croire le *Patriote*, il se serait permis de dire que « l'Eglise élève les enfants en les bourrant d'idées d'un autre temps, ajoutant qu'il serait à désirer que l'on foule aux pieds ces vieilles rengaines pour aborder des choses plus saines. » (*Patriote de l'Ouest du 13.*)

Le citoyen Audra oublie qu'il vit des derniers et des PRIVILEGES que lui accordent les catholiques qu'il insulte, et que s'il n'avait pour le soutenir que ses coreligionnaires, il ferait maigre chère. Nous nous demandons aussi si les salles de la mairie, propriété de tous les habitants de la commune, qui, à un très petit nombre d'exceptions près, sont catholiques, ont pour destination de servir de succursales à la loge non autorisée de la rue de la Parcheminerie. M. le maire devrait comprendre qu'en laissant outrager la grande majorité de ses administrés, il n'acquiert aucun droit à leur reconnaissance. Au contraire. Cependant M. Maillé se récriera et s'indignera, si les conservateurs le combattent au mois de mai prochain.

(*Journal de Maine-et-Loire.*)

UN VOLEUR D'ÉGLISES

La Cour d'assises de la Mayenne vient de condamner à 40 ans de réclusion et à la relégation un nommé François Buchot, âgé de 40 ans, charbon à Châteaugontier.

Ce malfaiteur avait commis un grand nombre de vols dans les églises de la Mayenne et dans celle de Châteauneuf-sur-Sarthe.

On écrit de Mamers (Sarthe) :

« La fièvre typhoïde exerce toujours ses ravages dans le 115^e régiment d'infanterie. Dimanche encore, 8 janvier, on transporta à la gare le corps d'une de ses victimes ; le colonel assistait à la cérémonie funèbre. »

« Il vient souvent à l'hospice et encourage de son mieux les soldats de son régiment frappés par cette terrible épidémie. Il serait à souhaiter qu'on prit à l'avenir toutes les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. »

ANCENIS. — Mercredi matin, une cérémonie fort touchante avait lieu dans notre ville.

Les religieuses, chassées malgré la municipalité et le désir des habitants, inauguraient au Château une école libre. Cette école chrétienne a été improvisée pour ainsi dire en quelques heures, et pourtant, quel succès ! 145 enfants sur 147 sont arrivées dès l'ouverture des classes, et tout porte à croire qu'un certain nombre, malades ou absentes, viendront sous peu grossir ce chiffre.

Le régime de l'oppression n'a qu'un temps et les convictions religieuses sont plus fortes que toutes les laquineries.

Après avoir entendu une courte et excellente allocution, les assistants se sont séparés emportant dans leur cœur le sentiment d'avoir accompli leur devoir de chrétiens et par conséquent de vrais Français.

Ancenis a donné un exemple qui ne sera pas perdu ; nous remercions bien vivement cette population si attachée aux sentiments de sagesse et de vraie liberté pour tous.

(*Espérance du Peuple.*)

DÉCAPITÉ PAR UNE LOCOMOTIVE

Le sieur Chamier, mécanicien au chemin de fer d'Orléans, demeurant à Doulon (Loire-Inférieure), a été victime d'un déplorable accident :

Mercredi dernier, en gare de Savenay, le sieur Chamier étant descendu dans la fosse à piquer, serrait les garnitures de sa machine la *Gorgone*, lorsque le chauffeur, après deux appels sans réponse, mit la machine en mouvement.

La première des roues droites de la locomotive passa sur le corps du mécanicien, qui fut presque entièrement décapité. Son corps a été ramené à Nantes dans la soirée.

TOUJOURS LES BOHÉMIENS

En vertu d'un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction de Châteaubriant, les nommés Joseph Goman, 28 ans, et Anne Goman, 48 ans, vanniers, originaires de Hongrie, ont été mis en arrestation sous l'inculpation de vagabondage, de mendicité et de tentative d'escroquerie.

Ils font partie d'une troupe de bohémiens qui exploitaient ces jours derniers les communes de Moisdon et du Grand-Auverné. Ils entraient dans les maisons et réclamaient l'aumône avec arrogance.

Joseph et Anne Goman commentèrent même une tentative d'escroquerie. Sous prétexte qu'une de leur compagnes était malade, ils se présentèrent chez un marchand et lui demandèrent deux mètres de flanelle pour le compte de M. le curé de Moisdon qui ne les y avait nullement autorisés.

Quand donc l'administration prendra-t-elle des mesures énergiques pour rejeter au-delà de la frontière les mendiants étrangers qui rançonnent les campagnes ?

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 10 Janvier.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19	» » » »	8 50 à » »
Saumur, 19	» » » »	8 » » »
Baugé, 18 50	19 » »	10 » 10 50
Segré, 18 75	» » » »	9 » » »
Beaupréau, 19	» » » »	8 50 » »
Montfaucon, 18 50	19 » »	8 50 » »
Montrevault, 19 50	» » » »	8 50 » »
Chemillé, 17 50	18 » »	8 75 9 25
Cholet, » » » »	» » » »	» » » »
Champloceaux, 18 75	19 » »	8 50 9 » »
St-Flor-le-Vieil, 18 75	» » » »	8 50 9 » »
Vihiers, 17 » »	17 50 » »	8 50 9 » »
Brissac, 18 75	» » » »	8 75 » »
Chalonnay, 18 75	» » » »	8 75 9 » »
Doué, 18 » »	18 50 » »	8 50 » »

A Nantes, blés américains, de 24 » à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 24 25 à 26 75 les 100 kilos.

LA CHANSON DU JOUR

L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS

AIR : *Bon voyage, monsieur Dumollet !*

Par les héros de cette triste affaire,
Les juges, tour à tour, sont récusés.
Les tribunaux ne sachant plus que faire,
Passent leur temps à dire aux accusés :

Bon voyage,
Messieurs du ruban !
Le tribunal vous lâche sans bagage !
Bon voyage,
Messieurs du ruban !
Débarrassez le bi du tout du banc !

Pour que l'auteur principal de ces farces
Puisse éviter son juste châtement,
Dame Thémis, pour les humbles comparés,
Se montre douce et leur dit poliment :

Bon voyage, etc.
Limcuzin, comme une matrone antique,
Au cabaret, trône dans son comptoir.
Le beau Lorentz, gérant de la boutique,
Sert les clients, grand-cordon en sautoir.
Bon voyage, etc.

Le Caffarel vivote en sa retraite,
Hier, j'ai vu Dubreuil et Ribeauveau,
La face rouge et l'air un peu pompeux,
Assis au concert de l'Eldorado,
Bon voyage, etc.

De ce procès répugnant et cocasse,
On peut tirer cette moralité :
Chaque accusé, rigolant, se la casse ;
Il n'y a que l' tribunal d'arrêté.

Bon voyage,
Messieurs du ruban !
Le tribunal vous lâche sans bagage !
Bon voyage,
Messieurs du ruban !
Débarrassez le bi du tout du banc !

JULIEN JOU.

CONSEILS ET RECETTES.

TACHES DE GRAISSE SUR LES LIVRES

Pour enlever les taches d'huile, de vin, sur les livres, après avoir enlevé le plus gros avec un couteau, on place la feuille tachée entre deux feuilles de papier brouillard, et on pose à diverses reprises sur l'endroit qui recouvre la tache, avec une cuiller d'argent, chargée de charbons ardents, en ayant soin de changer la place du papier brouillard à mesure qu'il est sali ; puis on enduit, au moyen d'un pinceau, les deux côtés du papier, pendant qu'il est encore chaud, d'une légère couche d'essence de térébenthine presque bouillante ; on rend ensuite au papier sa blancheur en imbibant d'alcool rectifié la place qui était tachée.

POUR EMPÊCHER LE RETOUR DES FURONCLES

Il est de règle qu'on n'ait pas un clou ou furoncle sans en voir revenir bientôt d'autres ; le meilleur moyen d'empêcher cela est de prendre pendant un certain temps, tous les matins, une infusion de tilleul, soit pure, soit coupée avec du lait. Ce remède n'est point désagréable et réussit très bien.

Dernières Nouvelles

Paris, 14 janvier, 7 h. 50, matin.

Les commissions chargées d'examiner le projet de loi militaire et celle du budget se sont réunies hier dans la soirée. Cette dernière a entendu des délégués de l'industrie des boissons. Quant à la commission militaire, elle avait à élire son président en remplacement de M. de Mahy, démissionnaire. M. Mézières a été nommé président de la commission de l'armée par 12 voix contre 11 données à M. Guyot-Dessaigues.

Le groupe vinicole, réuni hier soir sous la présidence de M. Cazaviehl, s'est occupé du traité franco-italien au point de vue du droit à imposer aux vins italiens à leur entrée en France.

La réunion était très nombreuse. Après discussion, le groupe, sur la proposition de M. Fonbelle, a nommé une sous-commission chargée d'étudier la question et d'apporter des conclusions au groupe.

Cette sous-commission est composée de MM. Cazaviehl, Marty, Déandris, Fonbelle, Million et Javel.

Le groupe se réunira de nouveau mercredi.

M. Flourens acceptera la candidature législative dans les Hautes-Alpes ou dans la

Loire, mais à condition qu'il soit seul candidat républicain et régulièrement désigné par un Congrès.

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, constituée en conseil supérieur de la magistrature en vertu des articles 13, 14, 15 et 16 de la loi du 30 août 1883, se réunira en la chambre du conseil, lundi prochain 16 janvier, à midi, pour statuer sur la poursuite disciplinaire formée par le procureur général, sur l'ordre de M. le garde des sceaux, contre M. Vigneau, juge au tribunal de première instance de la Seine.

M. le conseiller Merville a été chargé du rapport de cette affaire.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 14 janvier, 12 h. 50, soir.

Au conseil des ministres de ce matin, M. Fallières, ministre de la justice, a entretenu ses collègues du projet de réforme du Code d'instruction criminelle déjà voté par le Sénat et dont la majeure partie a été acceptée : le gouvernement en soutiendra la discussion devant la Chambre.

Outre l'interpellation Lamazelle et la question Proal, une troisième question concernant l'agriculture sera posée par M. de la Ferronnays, député conservateur.

Le ministre de l'intérieur fait démentir, d'après ses informations personnelles, la prétendue histoire du vol récent d'un fusil Lebel au camp de Châlons.

BOURSE DE PARIS

DU 13 JANVIER 1888.

Rente 3 0/0	81 10
Rente 3 0/0 amortissable	84 40
Rente 3 0/0 (nouveau)	81 35
Rente 4 1/2 (nouveau)	107 70
Obligations du Trésor	305 »

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 35, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française ; de toutes les Partitions et Publications musicales ; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Bains-Fortis, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CIRCULAIRE DE FRANCE S'ACQUITTEMENT ESCompte au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ÉPICERIE CENTRALE

La maison Gringoire, de Pithiviers, prévient les amateurs de *Pâtés d'allouettes déossés et truffés* qu'ils trouveront ses excellents produits à l'ÉPICERIE CENTRALE, où ils sont vendus depuis 3 fr. 25 c. la terrine.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 14 janvier,

Durand et Durand, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Maurice Ordonneau et Albin Valabrègue.

Dimanche 15 janvier,

Le Fiacre 117, comédie en 3 actes.

La Fée aux Roses, opéra-comique féerique en 3 actes et 10 tableaux, musique d'Halévy.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 16 Janvier 1888,

La Princesse des Canaries

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

Distribution :

Général Pataqués, M. Molivier ; général Bombardos, M. Delvoye ; Pedrilla, aubergiste, M. Drouville ; Inigo, son cousin, M. Stéphane ; Gusman, prince des Canaries, M^{me} Filo d'Argile ; sergent Cléophas, M. Davalis ; un seigneur, M. Rivret ; Pépita, M^{lle} Doux ; Inès, M^{lle} Carré ; Catarina, M^{me} Lelong ; 1^{re} comère, M^{me} Mesle ; 2^e comère, M^{me} Philippe ; une paysanne, M^{me} Cazeaux ; un garçon meunier, M. Valetti. — Seigneurs, dames, toréadors, paysans, bouquetières, gens du peuple, soldats, domestiques, cadets.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. ROUSSE, ancien notaire à Marigné-Briand, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (865)

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine-et-Loire.)

VENTE

SUR LICITATION, Aux enchères publiques, ENTRE MAJEURS ET MINEUR, En quatre lots, DE DIVERS

Morceaux de Terre

Situés commune du Toureil, Arrondissement de Saumur (M.-et-L.)

Dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre les époux FRESNAIS-BOURRICHER, que de la succession de M. Mathurin FRESNAIS et de celle du mineur Auguste FRESNAIS.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 5 février 1888, à une heure de l'après-midi, au Toureil, en la demeure de M^{me} SIGOGNE, aubergiste, par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Marie Bourricher, veuve de M. Mathurin Fresnais, demeurant ladite dame au Moulin de Cumeray, commune du Toureil ;

2^o M^{me} Alphonsine-Marie Fresnais, épouse de M. Louis Chénau, cultivateur, demeurant à Montaigne, commune de Chemellier, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, et agissant au nom et comme curateur à l'émacipation de M^{me} Alphonsine-Marie Fresnais, son épouse ;

3^o M. Mathurin-Auguste Fresnais, célibataire, majeur, demeurant à Cumeray, commune du Toureil.

Demandeurs, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

D'une part ; En présence de : M. Louis Laboureau, marchand de porcs, demeurant à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Théophile Fresnais ; faisant fonctions de tuteur par application de l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et M^{me} veuve Fresnais, sa mère.

Défendeur, ayant pour avoué M^e Vincent LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

D'autre part ; Et encore en présence au lieu d'appoint appelé de : M. Amand Bourricher demeurant au Bourdion, commune de St-Rémy-la-Varenne, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Théophile Fresnais, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée en vertu d'une délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, en date du trois janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Et encore d'autre part ; Il sera, le dimanche cinq février mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure de l'après-midi, en la demeure de M^{me} Sigogne, aubergiste, procédé par le ministère de M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation aux enchères publiques, entre majeurs et mineur, en quatre lots, des immeubles dont la désignation suit, situés commune du Toureil, dépendant tant de la communauté de biens

ayant existé entre les époux Fresnais-Bourricher que de la succession de M. Mathurin Fresnais et de celle du mineur Auguste Fresnais, sur les lotissements et mises à pris suivants fixés par le jugement sus-énoncé, savoir :

DÉSIGNATION

1^o Lot. Soixante-dix-neuf ares vingt centiares de terre, à prendre au levant, joignant le grand chemin de Cumeray au Ponceau, dans une plus grande pièce située au Moulin de Cumeray et dite la Grande-Pièce ou la Pièce-du-Haut, de façon à joindre au levant ledit chemin de Cumeray au Ponceau, au midi un petit chemin commun servant à l'exploitation des logements, au couchant le surplus de la pièce, et au nord le chemin du Petit-Moulin au grand chemin.

Mise à prix : quatre mille cinquante francs, ci..... 4,050

2^o Lot. Quatre-vingt-un ares quarante centiares de terre, dans la pièce du Bas-du-Moulin, sise au même lieu de Cumeray, joignant au nord, au midi et au couchant héritiers Auguste Fresnais, au levant au ruisseau.

Mise à prix : quatre mille cinquante francs, ci..... 4,050

3^o Lot. Dix-neuf ares quatre-vingt centiares de terre, au Plat-Douet ou le Ponceau, joignant au levant un sentier, au midi la veuve Bonnamy et autres, au couchant Bourgeois, au nord Prouteau.

Mise à prix : neuf cents francs, ci..... 900 fr.

4^o Lot. Quatre-vingt onze ares vingt-six centiares de terre, à la pièce des Saifoins, joignant au levant le chemin, au midi Goisnard, au couchant Robin, au nord Boisseau.

Mise à prix : quatre mille deux cents francs, ci..... 4,200 fr.

Total des mises à prix : treize mille deux cents francs, ci..... 13,200 fr.

Réserve est faite au notaire commis de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser en plusieurs sans changer la mise à prix totale.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, co-licitant ;

3^o A M^e FOUCHÉ, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, dépositaire du cahier des charges.

Dressé à Saumur, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, par l'avoué poursuivant.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

EXTRAIT

De jugement de divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit du sieur Constant Fréteau, terrassier, demeurant commune de Vivy.

Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur du vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-six, par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré.

Contre la dame Eugénie Jourde, son épouse, domiciliée de droit avec son mari, mais résidant de fait à Saumur, rue Brault, n° 11, chez le sieur Millerand, aubergiste, et d'un exploit du ministère de Bousquet, huissier à Saumur, commis à cet effet, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré gratis, contenant signification à ladite dame Fréteau du jugement sus-énoncé.

Il appert que ledit sieur Fréteau a obtenu le divorce contre ladite dame son épouse.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le

président du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré gratis, et en conformité de l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-huit.

LECOY.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE MATÉRIAUX

Hors de service Provenant de la ligne du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Le JEUDI 19 JANVIER 1888, à deux heures de l'après-midi, sur le chantier des Coffinières, commune de Saint-Lambert-d-s-Levés, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après :

1^o Un magasin en bois couvert en ardoises ;

2^o 599 traverses en chêne, 11 longrines en chêne, 640 kilog. de pointes d'aiguilles et pointes de cœur, avec branches, 5 tonnes 200 de coussinets cassés, 12 tonnés 502 de coupons de rails, etc., etc.

Droits d'octroi à la charge des adjudicataires.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 en sus pour autres frais.

Le Receveur des Domaines, (29) L. PALUSTRE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le MARDI 7 FÉVRIER 1888, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1888 :

CUIRS DIVERS :

- Bœuf ou vache.
- Cuir de Hongrie.
- Cuir en débris, jaune.
- Basanes.
- Buffle.
- Peaux diverses.
- Morceaux de cuirs pour sièges et dessous de sièges.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris ; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours ; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, (30) THIBAUDIER.

Etude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE à emprunter, en totalité ou par parties, 250,000 francs 4 1/2 0/0, sur hypothèque.

S'adresser à M^e ROGERON, notaire à Beaufort. (31)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique ; Vin rouge nouveau à 80 fr. ; Vin rouge supérieur à 100 francs ; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cojas, Paris.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succⁿ

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.